



www.esmol.be

L'ECOLE EUROPEENNE DE MOL

L'école a été créée en 1960 à l'intention des enfants des fonctionnaires européens. Toutefois, depuis cette date, l'école accueille régulièrement les enfants d'autres familles qui habitent et travaillent dans la région, aussi originaires d'autres pays de l'Europe et d'outre-mer. Des autocars peuvent assurer le transport journalier des élèves, même des enfants qui habitent à grande distance de l'école: Anvers et Eindhoven (Pays-Bas).

Internat: depuis septembre 1985, l'Ecole Européenne de Mol a obtenu du Ministère de l'Education Nationale belge l'autorisation d'héberger ses élèves à l'Internat d'Etat situé à Heppen/Leopoldsburg. Madame Vandersmissen en est la directrice et vous fournira toutes les informations souhaitées (Tél.: +32(0)11/34.57.93 et +32(0)11/34.57.94, fax +32(0)11/40.12.82). Vous trouverez de plus amples informations sur: <http://www.immert.be>.

Les élèves de notre école peuvent également loger à l' «Internaat van het Gemeenschapsonderwijs» situé à Turnhout. Pour de plus amples informations vous pouvez contacter l'internat au numéro de téléphone +32(0)14/40.21.80 ou consulter <http://www.internaatgoturnhout.be>.

A l'école fonctionnent quatre sections linguistiques: une section germanophone, une section anglophone, une section francophone et une section néerlandophone. À l'exception du programme de langue maternelle, la répartition des cours et leur contenu sont identiques dans chaque section.

Dans certaines situations l'enseignement de la langue maternelle peut être assuré, si à l'école la section correspondante n'existe pas.

L'école maternelle peut accueillir les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 6 ans.

L'école primaire comprend 5 années d'études (enfants de 6 à 11 ans).

L'école secondaire comprend 7 années d'études (élèves de 11 à 18 ans).

Tous les élèves bénéficient d'un enseignement menant, à la fin de la septième année du secondaire, au Baccalauréat européen. Le diplôme, délivré à l'issue de l'examen, est reconnu par toutes les universités européennes et plusieurs universités d'outre-mer. L'école ne prévoit pas d'études spécifiques en vue d'examens nationaux, mais le programme est élaboré de façon à ce que les élèves puissent, à n'importe quel stade, retourner dans l'enseignement national de leur pays. Vous trouverez de plus amples informations sur <http://www.eursec.eu>.

Afin de renforcer l'unité de l'école et favoriser une véritable éducation multiculturelle, l'accent est mis sur l'étude, la compréhension et l'usage des langues étrangères. Cela se traduit de différentes manières:

- l'étude d'une première langue étrangère (allemand, anglais ou français, appelée Langue II) est obligatoire depuis la première classe primaire jusqu'au baccalauréat;
- tous les élèves apprennent obligatoirement une deuxième langue étrangère (Langue III) à partir de la deuxième année secondaire. Ils peuvent choisir parmi toutes les langues disponibles à l'école;
- les élèves ont la possibilité d'étudier une troisième langue étrangère (Langue IV) à partir de la quatrième classe de l'école secondaire. Ils ont le choix parmi les langues disponibles à l'école;
- les cours de langues rassemblent des groupes d'élèves de nationalités différentes et sont donnés par des professeurs dont c'est la langue maternelle;
- les dites «heures européennes» ont lieu deux fois par semaine à l'école maternelle et 90 minutes à l'école primaire pour les classes de 3^e, 4^e et 5^e. Les «heures européennes» hebdomadaires rassemblent des enfants de toutes les sections pour des jeux et des activités culturelles et artistiques;
- à l'école secondaire, les cours d'éducation artistique, d'éducation musicale et de sport sont toujours composés de groupes de sections différentes;
- à partir de la troisième classe de l'école secondaire, les cours d'histoire et de géographie sont dispensés dans la première langue étrangère des élèves aussi appelée « langue véhiculaire » (allemand, anglais ou français). Le cours de sciences économiques, qui peut être choisi comme option à partir de la quatrième année du secondaire, est aussi donné dans la langue véhiculaire. Ainsi, à partir de la troisième année, tous les cours de sciences sociales sont enseignés à des groupes d'élèves de nationalités différentes;
- enfin, les contacts journaliers dans la cour de récréation et les salles de détente mises à la disposition des élèves favorisent l'apprentissage des langues étrangères et leur font prendre conscience que c'est à la fois vital et naturel.

Dans chaque Ecole Européenne, le respect des consciences et des convictions individuelles est primordial. L'enseignement de la religion ou de la morale laïque est intégré aux programmes d'études.

A l'Ecole Européenne de Mol vous pouvez trouver:

- beaux espaces de jeu, entourés d'arbres et de nature.
- nombreuses possibilités pour la pratique du sport à l'intérieur et à l'extérieur.
- un environnement accueillant pour permettre à votre enfant de grandir et d'apprendre dans une communauté dynamique internationale.
- un nombre d'enfants par classe inférieur aux normes habituelles et qui permet un enseignement plus individualisé.
- des cours de remédiation donnés pendant un laps de temps plus ou moins long, quand ceci devait s'avérer nécessaire.
- toutes les classes à l'école primaire équipées d'un ordinateur, d'un tableau interactif et de tablettes PC portables.
- toutes les classes à l'école secondaire équipées d'un ordinateur, presque toutes d'un projecteur multimédia et une sur deux dispose aussi d'un tableau interactif.

STRUCTURE DES ETUDES

Ecole primaire

A l'école primaire tous les élèves suivent les cours de langue maternelle, mathématiques, découverte du monde (histoire, géographie, sciences), arts plastiques, musique, religion ou morale et sport. Ces matières sont enseignées dans la langue de la section. Dès la première année, les élèves étudient une première langue étrangère, enseignée chaque jour par un enseignant dont c'est la langue maternelle. La première langue étrangère peut être choisie entre le français, l'anglais et l'allemand, mais ne peut évidemment pas être la langue de la section.

Les leçons dites «heures européennes», sont organisées dans des groupes multi linguistiques, composés des élèves des quatre sections.

Ecole secondaire, classes 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}: cycle d'observation

Tous les cours du cycle secondaire ont une durée de 45 minutes.

Le programme de ce cycle d'observation est réparti comme suit:

	<u>1^{ère} année</u>	<u>2^{ème} année</u>	<u>3^{ème} année</u>
Langue I (langue maternelle) (*)	6	5	4
Langue II (langue véhiculaire) (1)	5	4	4
Langue III (2)	-	3	3
Latin (option) (3)	-	-	4
Néerlandais (cours spécial, d'une année - option)	-	-	3
Mathématiques	4	4	4
Sciences naturelles	4	4	4
Sciences humaines (4)	3	3	3
Art (3)	2	2	2
Musique (3)	2	2	2
Education physique	3	3	3
Religion ou morale	2	2	2
Activités complémentaires, (5) (informatique)	1	2	2
	<u>32</u>	<u>32 ou 34</u>	<u>31, 33 ou 35</u>

(1): anglais, allemand, français.

(2): toutes les langues de l'Union Européenne.

(3): les élèves qui optent pour le latin renonceront à l'art **ou** à la musique.

(4): sciences humaines: 1^{ère} et 2^{ème} année en langue maternelle, 3^{ème} année en langue véhiculaire.

(5): activités complémentaires (théâtre, informatique, secourisme, etc.): obligatoires en 1^{ère} et 2^{ème} année, à option en 3^{ème} année.

(*) Pour l'ensemble de la scolarité – à l'exception des classes de 6^{ème} et de 7^{ème} – le sens des dénominations suivantes a été fixé comme suit:

Langue I : langue maternelle (= langue de base).

Langue II : la première langue étrangère, à savoir celle qui a été étudiée depuis la première année de l'école primaire.

Langue III : la deuxième langue étrangère, étudiée à partir de la deuxième année secondaire.

Langue IV : la troisième langue étrangère, éventuellement étudiée à partir de la quatrième année secondaire.

Ecole secondaire, classes 4^{ème} et 5^{ème}: cycle de pre-orientation

Un élève a un minimum de 31 et un maximum de 35 périodes de cours par semaine. 27 (ou 29) périodes de cours sont consacrées aux matières obligatoires pour tous, tandis que 4 ou 8 heures sont destinées aux cours à option.

L'élève a le choix entre six matières à option différentes.

Matières obligatoires

Nombre d'heures hebdomadaires

Langue maternelle (Langue I) (*)	4
Mathématiques	4 ou 6 (a)
Langue II	3
Langue III	3
Biologie	2
Chimie	2
Physique	2
Géographie	2
Histoire	2
Éducation physique	2
Religion ou Morale	1

Cours à option

Langue IV	4
Latin	4
Sciences économiques et sociales	4
Éducation artistique	2
Éducation musicale	2
Informatique	2

(a) Selon le choix de l'élève.

(*) Pour l'ensemble de la scolarité – à l'exception des classes de 6^{ème} et de 7^{ème} – le sens des dénominations suivantes a été fixé comme suit:
Langue I : langue maternelle (= langue de base).
Langue II : la première langue étrangère, à savoir celle qui a été étudiée depuis la première année de l'école primaire.
Langue III : la deuxième langue étrangère, étudiée à partir de la deuxième année secondaire.
Langue IV : la troisième langue étrangère, éventuellement étudiée à partir de la quatrième année secondaire.

Ecole secondaire, classes 6^{ème} et les 7^{ème}: cycle d'orientation

Matières obligatoires		Options				Cours complémentaires	
1	2	3	4	5			
Langue I 4	Biologie 2	Latin 4	Approf. Langue I 3	Labo Physique 2			
Langue II 3	Histoire 2	Géographie 4	Approf. Langue II 3	Labo Chimie 2			
Mathématiques 3 ou	Géographie 2	Philosophie 4	Approfondissement Mathématiques(*) 3	Labo Biologie 2			
	Philosophie 2	Langue III 4		Informatique 2			
Mathématiques 5		Langue IV 4		Initiation aux sciences			
Religion / Morale 1		Histoire 4		Economiques(▲) 2			
Education physique 2		Sciences économiques 4		Sociologie 2			
		Physique 4		Education artistique(▲) 2			
		Chimie 4		Education musicale(▲) 2			
		Biologie 4		Langue V 2			
		Education artistique 4					
		Education musicale 4					

(*) Le cours avancé de mathématiques doit aller de pair avec le cours de mathématiques 5 heures en colonne 1.

(▲) Ne peuvent pas être choisis si déjà sélectionnés en colonne 3.

Les élèves doivent suivre tous les cours repris dans la colonne 1. Les cours de biologie, d'histoire, de géographie et de philosophie doivent être choisis dans la colonne 2 ou 3. La biologie qui figure dans la colonne 2 et 3 est obligatoire à moins que la physique ou la chimie ait été choisie en colonne 3. Les élèves doivent choisir au moins deux options de la colonne 3 ou 4, afin de s'assurer que leur horaire hebdomadaire comprend au moins 31 heures de cours. Ils peuvent choisir d'autres options ou cours complémentaires à condition de ne pas dépasser 35 heures de cours par semaine.

Il est évident que toutes les écoles ne peuvent pas offrir toutes les options dans toutes les sections linguistiques.

Si un cours à option ne peut être créé dans la langue maternelle de l'élève, il peut être donné dans l'une ou l'autre langue véhiculaire étudiée par l'élève ou dans la langue du pays d'accueil.

REPAS A L'ECOLE

L'école possède une cantine de grande qualité, ouverte également aux parents, qui sert des repas chauds ou froids fraîchement préparés, ou un petit pain garni à midi. Le prix actuel pour les élèves est € 4,10 par repas.

Pendant les récréations, les élèves de l'école secondaire peuvent acheter des boissons et des petits pains. (<http://www.paesmol.eu>)

MINERVAL

Pour des informations concernant le minerval scolaire vous pouvez contacter Monsieur Demaeseleer, administrateur de notre école, au numéro de téléphone +32(0)14/56.31.91.

Vous trouverez de plus amples informations sur <http://www.esmol.be> sous la rubrique 'Documents' 'School fees'.

TRANSPORT

Un service de bus pour Anvers et Eindhoven.

Le transport public assure chaque jour le transport entre l'école, Oud-Turnhout, la région d'Arendonk et les gares les plus proches de Mol et de Geel, au début et à la fin de la journée scolaire. (<http://www.paesmol.eu>)

Les personnes suivantes sont responsables de l'organisation du transport:

- région des Pays-Bas et d'Anvers: Mme P. Janssen, transport@paesmol.eu, tél. +31/(0)613131506;
- transport public (De Lijn): Mme A.L. Stassen: Tél. +32(0)14/56.31.37.

SERVICE MEDICAL

L'école possède une infirmerie bien équipée. Une infirmière à temps plein en assure le service.

Le médecin attaché à l'école examine régulièrement les élèves.

Un psychologue est également présent pour des consultations, des tests et pour conseiller le corps enseignant.

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Une large gamme d'activités (sport, théâtre, musique, informatique, etc.) est proposée pour l'école secondaire. L'organisation est répartie entre l'école d'une part et, l'Association des Parents d'autre part. Ces activités ont lieu pendant la pause de midi ou, selon les circonstances, après les cours.

Pour les élèves du cycle maternel et primaire l'Association des Parents organise des activités surtout le vendredi après-midi. (<http://www.paesmol.eu>)

PERIODES DE VACANCES

Vacances d'été	: environ du 5 juillet au 5 septembre (*)
En automne	: 1 semaine (le 1 ^{er} novembre inclus)
Noël	: 2 semaines
Carnaval	: 1 semaine
Pâques	: 2 semaines
Ascension et Pentecôte	: 1 semaine et un week-end prolongé

(*) Vous trouverez de plus amples informations sur <http://www.esmol.be>.

HEURES DE SCOLARITE

Ecole maternelle:

Lundi et vendredi : 08.30 - 12.40
Mardi et jeudi : 08.30 - 16.15
Mercredi : 08.30 - 12.35

Ecole primaire:

Classes de 1^{ère} et de 2^{ème}

Lundi et vendredi : 08.30 - 12.40
Mardi et jeudi : 08.30 - 16.15
Mercredi : 08.30 - 12.35

Classes de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème}

Lundi, mardi et jeudi : 08.30 - 16.15
Mercredi : 08.30 - 12.35
Vendredi : 08.30 - 12.40

Ecole secondaire:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08.30 - 12.50 et 13.45 - 16.15
Mercredi : 08.25 - 12.30